

## Procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2024



**Début de la séance :** 9h02

**Présents :** Alain MESBAH-SAVEL (président de séance), Agnès ORÊVE, Sylvain BOSC, André VICTOURON, Fabienne FROMENTOUX, Jean-Marc COULAUD, Tanguy ANTRESSANGLE, Catherine GAUTHIER, Bernard MINODIER

**Absents :** Axel CABLÉ, Jessica MOTTIN (pouvoir à MESBAH-SAVEL), MAGNOULOUX Bernard (pouvoir à Axel CABLÉ)

**Secrétaire de séance :** Patrick MARGAND

**Quorum :** 7

Approbation du PV du conseil municipal du 1 juin 2024

**Ordre du jour :**

### **1. Frais de scolarité Saint-Félicien**

Présenté par M. Sylvain BOSC

Monsieur le maire propose de verser une participation de 774,74 € par élève à la commune de Saint-Félicien concernant l'année scolaire 2023-2024 de trois élèves, soit 2 324,22 € et de signer la convention entre les deux communes.

*Pour 9 – Contre 2 (Mme FROMENTOUX, M. COULAUD)*

### **2. Subvention exceptionnelle association Les Notes Boisées**

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'association à but non lucratif « Les Notes Boisées » a pour but d'animer la commune en organisant des manifestations musicales.

Monsieur le maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « Les Notes Boisées » afin de participer au démarrage de l'association.

*Pour 11 (à l'unanimité)*

### **3. Rapport sur le prix et la qualité du service eau potable 2023**

Présenté par M. Sylvain BOSC

Monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable exercé par le syndicat des eaux Cance-Doux.

Ce rapport présente les caractéristiques principales du service et notamment la qualité de l'eau distribuée. Un second point aborde la tarification de l'eau et les recettes du service. Le dernier point compare les indicateurs du service eau potable du syndicat des eaux Cance-Doux entre les années 2022 et 2023.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que ce document a été approuvé par le bureau syndical en date du 10 juin 2024.

*Le conseil municipal prend acte (pas de vote).*

#### **4. Vente d'une parcelle Chemin de Fanget**

Présenté par M. Sylvain BOSC

Monsieur Mathieu FAY demande à acquérir 151 m<sup>2</sup> issus de la parcelle communale cadastrée YA n°246. Cela permettrait à son entreprise de maçonnerie d'aménager un accès plus pratique pour cette activité en utilisant le Chemin de Fanget.

Il sera aussi nécessaire de créer une servitude de passage de 5 m de large.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de vendre à M. Mathieu FAY 151 m<sup>2</sup> au tarif de 5 000 € et de créer une servitude de passage de 5 m de large jusqu'au chemin de Fanget.

*Pour 11 (à l'unanimité)*

#### **Questions diverses :**

##### **➤ Point sur la piscine municipale**

Présenté par : M. Alain MESBAH-SAVEL

3800 entrées ont été enregistrées durant la saison estivale.

Plusieurs points ont été abordés lors d'une réunion avec M. Bruno LOCATELI du SDEA :

- Création d'un escalier pour entrer dans la piscine
- Observation d'une fuite au niveau des skimmers
- Remise en état du revêtement sous décennale
- Réfection du pourtour de la piscine, pour remplacer le dallage dégradé, par un béton filtrant (environ 350 m<sup>2</sup>)

Prévision d'une demande de subvention.

##### **➤ Repas des aînés 2024**

- Date arrêtée au jeudi 24 octobre 2024
- Lieu : salle des fêtes de Pouyol
- Traiteur retenu : Saint Vic'

##### **➤ Information sur les vœux 2025**

- Date arrêtée au samedi 18 janvier 2025 à 11h00

**Prochain conseil municipal : le 26/10/2024**